## VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Veuve L. C. Joly à Mme V. Roux, option d'acheter la propriété Nos 3114-16 rue St-Philippe, entre Lopez et Rendon, bornée par Dumaine, pour $2,250.

Michael Griffin à Mme Anna M. Jennings et als, terrain, St-Michel, Félicité, Ste-Marie et la propriété de F. Turner, cancellation de vente.

Albert Ello Sr et als à Mme Kate Stanter, terrain, Annonciation, Félicité, Ste-Marie et Chippewa, $1,125.

The Geo. D. Geddes Undertaking and Embalming Co. Ltd à Geo. D. Geddes, portion, Remparts, Dryades, Washington et Sixième; 2 terrains, Septième, Cohn, Leonidas et Joliet, $2,500.

Mme August Ferry à la Homeseekers Bldg and Loan Ass'n, terrain, Marigny, Remparts, Mandeville et Bourgogne, $2,500.

Lawrence T. et Jacob T. Kirn à la Industrial Homestead Ass'n, terrain, Palmyre, Rendon, Lopez et Cleveland, $4,900.

Acquéreur à Mme Marshall L. Casse, même propriété, $3,900.

John Duane à Mlle Margaret Duane, terrain, Poydras, Perdido, Bertrand et Bolivar (dation en paiement) propriété évaluée à $3,240.

Félix J. Dreyfous à Mme Willis P. Grimshaw, terrain, N. Carrollton, Boulevard City Park, Boulevard Morgan et Dumaine, $1,000.

Veuve Conrad Frèy Sr à Chas. E. Stolz Jr, terrain, Touro, Français, Galvez et Johnson, $500.

La. Ave. Realty Co. Ltd à Geo. Kern, terrain, avenue Louisiana, Roman, Toledano et Galvez, $900.

Robert C. Ricks à John G. Schneider, terrain, Claiborne, Melpomène, Thalie et Willow, $3,000.

Carrollton Land Co. Ltd à Jacques C. Vidou, terrain, Monroe, Eagle, Forshey et Oleander, $435.

Acquéreur à Anthony Costanza, même propriété, $800.

Mme Wm B. Bloomfield à Mlle Louise E. C. Doescher, portion, Race, Constance, Euterpe et Magasin, $2,300.

Anselme Cassau à Mlle Marie M. Garcia, terrain, Orléans, St-Pierre, Johnson et Galvez, $1,150.

Mlle Ruth Von Einsiedel à Mlle Myrtis L. Dixon, terrain, Magasin, Camp, Antonine et Amelia, $2,350.

The Ave. Amusement Co. Inc. à F. S. Virgets, bail de la bâtisse connue comme Avenue Theatre, No 1619 rue Tulane, entre Robertson et Claiborne, pour 3 ans, à $50 par mois.

William Ello et als à Peter Passalaqua, 2 terrains, Annonciation, Félicité, Ste-Marie et Chippewa, $3,225.

## ATHÉNÉE LOUISIANAIS

### Groupe de l'Alliance Française

CONCOURS DE 1913-1914.

PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

### "LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE".

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de $50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire Perpétuel,
BUSSIERE ROUEN.
"P. O. BOX 725"
Nouvelle-Orléans.

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée de valeur du Premier District, portant les Nos. 4051 et 4053 rue Ulloa, avec une grande parcelle de terrain à l'arrière, entre l'avenue Carrollton et la rue Pierce.**

**The People's Homestead Association vs. Louis R. Eisenberg.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,718 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 novembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et servitudes qui y en dépendent ou qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 761, borné par les rues Ulloa et Pierce et d'Hemecourt et l'avenue Carrollton, désignés comme lots A et D sur un plan dressé par D. E. Seghers & Sous, voyers, daté du 6 août 1910, et ayant les dimensions suivantes à savoir: Lot A est situé à une distance de cent dix pieds du coin de la rue Ulloa et l'avenue Carrollton, et mesure quarante quatre pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Ulloa, sur une profondeur sur la ligne de coté la plus proche de l'avenue Carrollton de cent vingt pieds, cinq pouces et cinq lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot B sur le dit plan, de cent vingt pieds et une largeur en arrière de trente quatre pieds, quatre pouces et deux lignes et le dit lot D est situé en partie à l'arrière du dit lot A et court à angle droit vers la rue Pierce sur une ligne le séparant de l'arrière des lots A, B et C sur le dit plan sur laquelle ligne, laquelle est parallèle à la rue Ulloa, et mesure quatre vingt treize pieds, un pouce et deux lignes; et sur la ligne de côté opposé, également parallèle à la rue Ulloa, il mesure quatre vingt neuf pieds, six pouces et trois lignes, quarante pieds et deux lignes sur la ligne de côté la plus proche de l'avenue Carrollton, laquelle ligne est une continuation de la ligne de côté du dit lot A, et trente neuf pieds, dix pouces et trois lignes en profondeur sur l'autre ligne de côté laquelle est la plus proche et parallèle à la rue Pierce; les dits lots A et D étant composé du tout du lot désigné par le No. 6 et une partie du lot désigné par le numéro 7 et une partie de la parcelle désigné par la lettre B sur un croquis dressé par S. G. de L'Isle, voyer, daté du 2 avril 1907 et joint à une acte passé devant Jefferson C. Wenck, notaire en cette ville le 13 mai 1907.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour la demanderesse.
oct—11,12,17,24,31nov—7,18

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Thomas J. Harnett.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,187 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Caroline Bowers, veuve de Thomas J. Harnett, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
oct 15,19,24

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée du Second District portant le numéro municipal 910 rue Broad, entre Dumaine et St.-Philippe.**

**Théodore A. Beck vs. Mme Félicie Barbe Pintal, épouse de Joseph John Reou.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,778 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, le JEUDI, 13 novembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot No. trois dans le carré No. 341 (ancien No. 19), borné par les rues Broad, Dorgenois, Dumaine et St.-Philippe, et mesure en mesure américaine vingt-neuf pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Broad sur cent pieds en profondeur entre lignes parallèles suivant un plan de Bergerel daté du 21 décembre 1886 et déposé dans les archives de Félix De Armas, ancien notaire en cette ville.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devrant déposer du moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON,
Avocats pour le demandeur.
oct—10,11,17,24,31nov—7,12,18

### ANNONCE JUDICIARE

**Vente d'une propriété améliorée de valeur, du Sixième District, No. — rue Clara, entre l'avenue Louisiane et la rue Delachaise, dans l'Ilet de la rue Willow.**

**James Brown vs. Richland Realty Company, Inc.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,730 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, JEUDI, le 6 novembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec améliorations situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 6, borné par l'avenue Louisiane et les rues Clara, Willow et Delachaise, mesurant trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue Clara, trente pieds sur la ligne arrière sur une profondeur de cent vingt deux pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne de côté la plus proche de l'avenue Louisiane et cent vingt et un pieds six pouces et six lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No. 11.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
Avocats pour le demandeur.
oct—4,10,17,24,31nov—5,6

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Rose Gayette, veuve de Frank Martin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,069 — Division B — Attendu que George Martin a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Rose Gayette, veuve de Frank Martin, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
PH. J. PATORNO, Avocat.
oct22,26,31

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Margaret Michel, épouse de Anton Walz.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,437 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Anton Walz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. W. RISCHOW, Avocat.
oct23,27—nov1

**Succession d'Alzire Bermudez, épouse décédée de Henry Farjas.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,400 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Chas. F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
oct23,27—nov1

**Succession de John Erickson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,100 — Division B — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir de la cour des lettres d'administration dans la succession de John Erickson, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
oct23,27—nov1

**Succession de Charles G. F. Nicollet et épouse.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,127 — Division E — Attendu que Armande Nicollet a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de Charles G. F. Nicollet et épouse, décédés intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. DANZIGER, Avocat.
oct23,27—nov1

**Succession de Philip Engelhardt et épouse.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,527 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme John Clarke, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
oct23,27—nov1

**Succession de Henry L. Nick.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 98,795 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Henry L. Nick, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LYLE SAXON, Avocat.
oct23,28—nov2

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de John Judge et son épouse, Ann Kelly Judge.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,887 — Division C — Attendu que Mme Clara Julia Judge, épouse de Joseph R. Gourdain, a présenté à la cour des lettres d'administration pour la succession de John Judge et son épouse, Ann Kelly Judge.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser de faire valoir dans les dix jours les raisons pourquoi cette pétition ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDWARD M. ROBERT, Avocat.
oct23,27—nov1

**Succession de Henrietta Hellwig, veuve de Samuel Schild.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,084 — Division D — Attendu que Charles S. Schild, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres administratives dans la succession de Henrietta Hellwig, veuve de Samuel Schild, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. W. RISCHOW, Avocat.
oct—19,26,28

**Succession de Larz Haagard.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,592 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Albert N. Simon, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MERRICK, GENSLER & SCHWARZ,
Avocats. oct—18,22,27

## VENTES A L'ENCAN

## Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

**627 Avenue Carrollton, près l'Avenue St. Charles, jolie résidence simple à deux étages, vestibule de réception, salon, salle-à-manger, cuisine, quatre chambres à coucher, bain moderne, gaz, électricité, portes et fenêtres à treillis, etc. Également 4 lots sur le Conti Boulevard (Lakeview), 2 lots Franklin Avenue faisant face à la ligne des cars (Edgewood).**

**Succession de Mme B. R. Forman — No. 105,675 — Cour Civile de District, Division D.**

JEUDI, 6 novembre 1913, à midi, il sera vendu à l'encan par Ramsey & Danziger, C. A. Ramsey, encanteur, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, et qui m'a été adressé, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Une parcelle de terrain, avec les améliorations, etc., dans le Septième District, dans l'Ilet No. 71, borné par les avenues Carrollton et St. Charles et les rues Short et Hampton, et mesure 37 pieds 6 pouces ou environ 38 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 120 pieds, composé de l'entier du lot E et 7 pieds 6 pouces du lot D. Les améliorations sont connues par le numéro municipal 627 Carrollton Ave.

2ème. Deux lots de terrain connus par les numéros 5 et 6 de l'Ilet No. 32 d'Edgewood Park, Troisième District, borné par les rues Franklin, Jasmine, Iris et Verbana, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Franklin sur une profondeur de 120 pieds.

3ème. Part égale dans, et à quatre certains lots numéros 5, 6, 7, 8, Ilet 327, terrain N. O. Nand Co., borné par les rues Conti, Vicksburg, Germain et Polk, faisant face à la rue Conti, mesurant chacun 25 pieds de face sur une profondeur de 122 pieds à une allée mitoyenne.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1913 et les actes de ventes devant Jos. Hautenschlager, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

J. A. LAUTENSCHLAGER, JR., Avocat.
oct15,12,19,26—nov2,6

## VENTES A L'ENCAN

## Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Beulah Hyman Goldstein.**

**No. 105,431 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.**

**Magasin et maison d'habitation de valeur, No. 815-19 rue Ursuline, entre les rues Chartres et Royale, à l'encan, JEUDI, 13 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.**

PAR LEONARD STERN, Encanteur —

En vertu d'ordres signés le 4 septembre et 10 octobre 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par la letter B sur un croquis joint à une acte de vente duement exécuté devant Octave de Armas, ancien notaire, le 8 février 1876, et borné par les rues Ursulines, Chartres, Hôpital et Royale, et mesure vingt quatre (24) pieds, cinq et quatre huitièmes (5 4-8) pouces de face à la rue Ursulines, vingt six (26) pieds, deux et quatre huitièmes (2 4-8) pouces en largeur sur la ligne arrière, cinquante huit (58) pieds, cinq (5) pouces en profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Royale, trente-deux (32) pieds de profondeur adjoignant une allee mitoyenne trois (3) pieds, trois (3) pouces et de la une autre profondeur de vingt cinq (25) pieds, cinq (5) pouces à la ligne arrière et compose des lots Nos. 6 et 7 suivant plan dressé par L. H. Pilié.

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Royale, Chartres et Hôpital, désigné par la letre A sur un plan dressé par L. H. Pilié, deputé voyer de ville, daté du 4 février 1876, et joint à un acte executé devant Octave de Armas, ancien notaire, date du 8 février 1876 et mesure en mesure américaine vingt sept (27) pieds, onze (11) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Ursuline, sur une profondeur de cinquante huit (58) pieds et cinq (5) pouces entre lignes parallèles, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon. Les améliorations comprennent une maison d'habitation à deux étages contenant deux grands magasins, larges galleries de face et dix chambres, connu comme Nos. 615 619 rue Ursulines.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; acte de vente devant être passé devant Ethelred M. Stafford, notaire aux frais de l'acquéreur.

LEONARD STERN, Encanteur.
FEITEL & FEITEL, Avocats.
oct—12,19,26nov—2,9,13

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO
LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

À

SHELL BEACH
TOUS LES DIMANCHES

Départ - - 5:00 A. M. || Départ Shell Beach - 4:10 P. M.
Ar. Shell Beach - 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans - 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appat sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.